



CHOISIR AIG !

ASSURANCE-CRÉDIT

AIG propose une gamme de produits d'assurance-crédit à l'attention des entreprises de toute taille.

Pour vous accompagner dans le développement de votre portefeuille et la fidélisation de vos clients, vous trouverez ci-après nos cibles privilégiées, nos points forts, ainsi que les coordonnées de notre équipe de Souscription.



Nos solutions d'assurance :

Nos cibles privilégiées :



Excédent de pertes



- Entreprises avec un chiffre d'affaires assurable à partir de 75 millions d'euros
- Tout secteur d'activités ; L'entreprise doit disposer d'une procédure de crédit établie et fiable - Solution idéale par exemple pour les franchiseurs qui veulent s'assurer contre le risque de défaillance des franchiseés
- Entreprises recherchant à s'assurer sur le risque catastrophe



AIGTrade+



- Entreprises avec un chiffre d'affaires assurable entre 10 et 75 millions d'euros
- Travaillant sur la France et l'OCDE
- Recherchant des limites de crédit basées sur l'expérience de paiement
- Recherchant le support d'un logiciel pour aider à la bonne gestion du poste clients



Clients Principaux (Top Buyer)



- Entreprises à partir de 5 clients à assurer et 20 000 € de prime
- Tout secteur d'activités
- Entreprises qui ne sont pas assurées en crédit et qui souhaitent commencer à s'assurer pour quelques clients stratégiques

Nos points forts :



L'expertise de la souscription

Notre équipe de souscripteurs est composée de profils différents et complémentaires (analyse des risques, analyse financière, accompagnement client).

Elle est responsable de l'intégralité de la relation courtiers pour leur offrir, ainsi qu'à leurs clients réactivité et fluidité.



Multinational

- Un réseau inégalé.
- Une expertise dans la mise en place de couvertures sur-mesure répondant aux réglementations locales.
- Une unité dédiée aux captives qui travaille étroitement avec les clients afin de leur proposer une solution alternative d'assurance ou de réassurance qui réponde à leurs attentes.



Des limites non annulables

AIG propose des contrats avec des limites de crédit non annulables 12 mois. Les clients sont ainsi assurés de bénéficier d'une couverture sur toute la durée de la police, telle que pré-approuvée par AIG.

Vos contacts :

Magali Mercier-Giacometti
Responsable Assurance-Crédit
magali.mercier-giacometti@aig.com

Franck Elkeslassy
Souscripteur
franck.elkeslassy@aig.com

Laura Contelli
Souscripteur
laura.contelli@aig.com

Andrew Merle
Souscripteur
andrew.merle@aig.com

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.